



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 8 mars 2018

Convocation des conseillers :  
le 8 mars 2018

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
Excusés : Jean Tonnar, Daliah Scholl, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 12.4. Intégration de la parcelle n° 205\_3414 sise Rue Eugène Reichling dans le domaine public communal; décision**

Considérant que la Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « rue Eugène Reichling », n° 205/3414, place voirie, d'une contenance de 30 ca du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide à l'unanimité**

d'intégrer dans le domaine public communal la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « rue Eugène Reichling », n° 205/3414, place voirie, d'une contenance de 30 ca.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général      Bourgmestre